

ECOFI ENTREPRISES

Multi-actifs

Indicateurs clés (au 30/10/2020)¹

| | | | | | |
|-------------------------------|-------|---------------|-----------------------|-------|-------------|
| Sensibilité taux | +0.19 | 3,1 | Sensibilité crédit | +0.19 | 3,1 |
| Exposition actions (%) | -4.17 | 10,9 | Exposition devise (%) | | 0,00 |
| Max Drawdown | | -12,49 | Rating moyen (ex NR) | | BBB- |
| Délai de recouvrement (jours) | | - | Volatilité OPC (%)* | +0.19 | 7,39 |
| Part d'OPC (%) | +0.48 | 4,25 | Nombre de lignes | -8 | 63 |

* 52 Semaines.

Reporting mensuel - Octobre 2020

| | |
|-------------------------|------------------------|
| Actif net (en millions) | 73,73 EUR |
| Valeur liquidative | 3 892,14 EUR |
| Performance mois | -0,30% |
| Performance YTD | -3,44% |

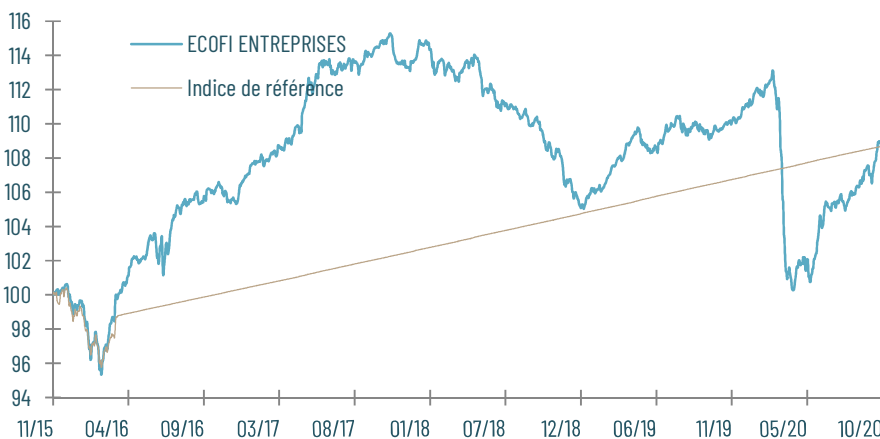
MORNINGSTAR®



Profil de performance (Source : Ecofi / Bloomberg)

Evolution de la valeur liquidative

Période de référence du 01/11/2015 à la date de reporting.
Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont notamment pas constantes dans le temps.



Performances glissantes

| en % | | 1 mois | 3 mois | 6 mois | 1 an | 3 ans | 5 ans |
|---------------------|-------------|--------|--------|--------|--------|---------|--------|
| ECOFI ENTREPRISES | Performance | - 0,30 | 2,13 | 4,86 | - 2,31 | - 6,88 | 7,17 |
| | Volatilité | | | | 7,39 | 4,86 | 4,54 |
| Indice de référence | Performance | 0,16 | 0,50 | 1,01 | 2,02 | 6,39 | 8,77 |
| | Volatilité | | | | 0,00 | 0,02 | 1,32 |
| Ecart/indice | | - 0,46 | 1,63 | 3,85 | - 4,34 | - 13,28 | - 1,60 |

Performances calendaires

| en % | | YTD | 2019 | 2018 | 2017 | 2016 |
|---------------------|-------------|--------|------|--------|------|------|
| ECOFI ENTREPRISES | Performance | - 3,44 | 5,41 | - 7,43 | 6,23 | 7,48 |
| | Volatilité | | 2,10 | 3,12 | 2,75 | 4,86 |
| Indice de référence | Performance | 1,68 | 2,09 | 2,14 | 2,13 | 1,24 |
| | Volatilité | | 0,02 | 0,02 | 0,02 | 2,59 |
| Ecart/indice | | - 5,12 | 3,31 | - 9,57 | 4,10 | 6,24 |



Olivier Guillou

Gérant

Supplé par Miguel Rodrigues

Objectif de gestion

FCP visant une performance actuarielle supérieure à EONIA + 2,5% (avec 10% de volatilité maximale) sur des périodes de trois ans au travers d'un portefeuille investi en obligations simples et convertibles dans une optique de gestion du risque crédit en euro.

Indicateur de risque (SRRI)

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible.

| | | | | | | |
|---|---|----------|---|---|---|---|
| 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 |
|---|---|----------|---|---|---|---|

A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé.

Le souscripteur de ce fonds sera soumis au risque action, de taux, crédit, de perte en capital, de liquidité, risque lié à la surexposition aux produits de taux et accessoirement au risque de change, de contrepartie.

Prix & Récompenses

European Funds Trophy 2020
Meilleure société de gestion française pour la 4ème fois - Catégorie « 26-40 fonds notés »

(1) Les indicateurs clés et leur variation sur un mois sont calculés à la date de valorisation du présent reporting. (2) Vous pouvez vous référer à la page relative à cet OPC sur notre site Internet afin de connaître le calcul des différentes composantes du SCR Marché ici affiché, étant rappelé que ce calcul est purement indicatif. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont notamment pas constantes dans le temps. L'OPCVM, objet du présent reporting, n'offre aucune garantie de rendement ou de performance et le capital n'est pas garanti. Avant d'investir, il est nécessaire de consulter le document d'information clé pour l'investisseur (DIC) de l'OPCVM. Voir verso pour l'avertissement complet relatif à cet OPCVM.

Commentaire de gestion

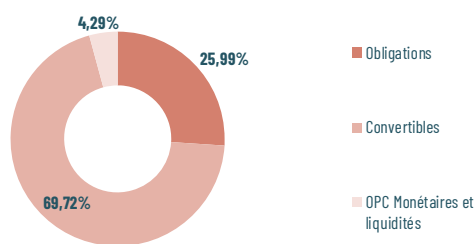
► La publication des comptes nationaux du T3 2020 a montré un fort rebond du rythme de progression du PIB, facilité par le bond de la demande intérieure. Alors qu'on aurait eu toutes les raisons de se réjouir, ce bon momentum risque d'être de courte durée. En effet, comme il fallait le redouter, la recrudescence de nouveaux cas de l'épidémie du SARS-CoV-2 a entraîné la réintroduction des mesures de confinement en Europe. Même si la stratégie du « stop and go » déployée par les autorités gouvernementales semble moins sévère qu'au printemps, ses conséquences économiques s'annoncent catastrophiques. Une bascule en récession est désormais envisagée dès le T4 2020 et les perspectives sont troublées au-delà. De quoi faciliter l'adoption de nouveaux plans de stimulation budgétaire, notamment aux Etats-Unis où la fin de la période électorale devrait ramener un peu plus de sérénité au Congrès.

► L'allocation évolue sur le mois avec une allocation 70/25 entre convertibles et crédit (5% de cash).

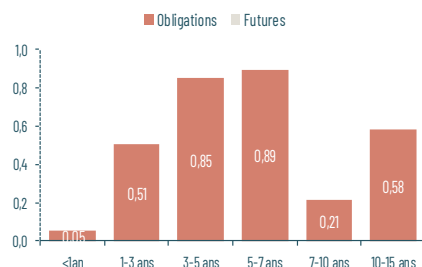
► Le portefeuille reste investi sur des titres qui sont décotés dans un contexte de liquidité variable mais qui offrent un potentiel de « recovery ». Le portefeuille a été réaménagé dans une perspective plus défensive (réduction industriels, énergie).

Portefeuille (Source : Ecofi)

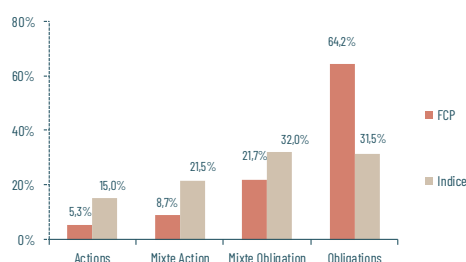
► Allocation d'actifs



► Répartition de la sensibilité par maturité



► Répartition par profil (convertibles) (en base 100%)



► Répartition géographique (émetteurs) (hors OPC Monétaires) (en % actif)

| | Obligations | Convertibles |
|-------------|-------------|--------------|
| France | 16,3% | 26,4% |
| Luxembourg | 2,8% | 1,5% |
| Pays-Bas | 2,0% | 4,6% |
| Italie | 1,5% | 6,6% |
| Espagne | 1,5% | 8,4% |
| Belgique | 1,4% | 10,4% |
| Royaume-Uni | 0,7% | 0,0% |
| Autriche | 0,0% | 1,0% |
| Allemagne | 0,0% | 10,7% |

► Répartition sectorielle (émetteurs) (hors OPC Monétaires) (en % actif)

| | Obligations | Convertibles |
|--------------------|-------------|--------------|
| Télécom | 6,5% | 0,0% |
| Services publics | 5,8% | 6,7% |
| Industrie | 4,1% | 16,0% |
| Finance | 2,9% | 2,0% |
| Immobilier | 2,5% | 5,1% |
| Conso cyclique | 1,7% | 9,2% |
| Technologie | 1,4% | 12,3% |
| Conso non cyclique | 1,0% | 1,5% |
| Produits de base | 0,0% | 7,0% |
| Santé | 0,0% | 9,9% |

► Répartition par notation (émetteurs) (hors OPC Monétaires) – prise en compte analyse crédit interne (en % actif)

| | Obligations | Convertibles |
|-----|-------------|--------------|
| AAA | 0,0% | 0,0% |
| AA | 0,0% | 0,0% |
| A | 1,7% | 2,6% |
| BBB | 14,3% | 27,0% |
| BB | 9,5% | 31,4% |
| B | 0,5% | 8,3% |
| CCC | 0,0% | 0,0% |
| NN | 0,0% | 0,3% |

► Principales lignes obligations

| | |
|----------------------------------|------|
| CREDIT LOGEMENT 1,35 28/11/29 | 1,7% |
| TDF INFRASTRUCTURE 2,5 07/04/26 | 1,6% |
| ERG 1,875 11/04/25 | 1,5% |
| GAS NATURAL FENOSA EURO12M 30/11 | 1,5% |
| SES 4,625 29/12/49 | 1,4% |

► Principales lignes convertibles

| | |
|-------------------------------|------|
| ORPEA 0,375 17/05/27 | 3,4% |
| PIERRE ET VACANCES 2 01/04/23 | 3,0% |
| BEKAERT 0 09/06/21 | 2,7% |
| EDF 0 14/09/24 | 2,6% |
| KORIAN 2,5 01/01/66 | 2,5% |

Caractéristiques

Code ISIN : FR0007011432
Code Bloomberg : BTPINVC FP Equity
Type de part : Capitalisation
Forme juridique : FCP de droit français
Classification / Stratégie : Multi-actifs
Dépositaire : CACEIS BANK
Devise de la part : EUR
Valorisation : Quotidienne
Date de création : 10/06/1997
Eligible PEA-PME : Non
Eligible PEA : Non
UCiTS : Oui

Règlement/Livraison : J+1
Délai de notification : J avant 11h30
Indicateur de référence : EONIA PLUS 2 5 depuis le 17/03/2016, 50 EXANE ECI EURO + 50 iBoxx EURO CORP NON-FINANCIALS avant
Durée de placement recommandée : 3 ans
Frais de gestion directs maximum : 0,65 % de l'actif net
Commission de surperformance : Néant
Commission de souscription acquise : Néant
Commission de souscription non acquise : Néant
Commission de rachat acquise : Néant
Commission de rachat non acquise : Néant

Nous contacter

Retrouvez nos analyses de marché sur notre site www.ecofi.fr

et sur :



+33 (0)1 44 88 39 00

@contact@ecofi.fr

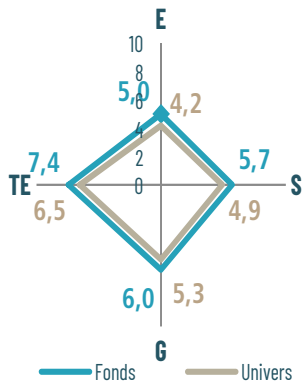


Avertissement : Le présent document ne constitue ni une offre, ni une recommandation personnalisée ou une sollicitation en vue de la souscription ou du rachat de parts du FCP et n'a pas de valeur contractuelle. Ce présent document vise principalement les clients professionnels au sens du Code monétaire et financier. Il n'est pas destiné à être remis à des clients ne possédant pas l'expérience, les connaissances et la compétence nécessaires pour prendre leurs propres décisions d'investissement et évaluer correctement les risques encourus. Les instruments financiers à l'actif de cet OPCVM peuvent connaître les évolutions et aléas des marchés. Les performances passées ne constituent pas un indicateur fiable des performances futures. Elles ne sont notamment pas constantes dans le temps. Les données de performances présentées ne tiennent pas compte des commissions et frais perçus (le cas échéant) lors de l'émission et du rachat des parts ou actions et ne tiennent pas compte des frais fiscaux imposés par le pays de résidence de l'investisseur. La catégorie de risque, donnée par l'indicateur synthétique de rendement/risque, associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. Tout détenteur du présent document est invité à se rapprocher de son conseiller habituel pour mesurer les risques liés à l'OPCVM qui y est décrit. Le souscripteur reconnaît avoir reçu le prospectus et le document d'information clé pour l'investisseur (DIC) visés par l'AMF préalablement à son investissement.

| | |
|-----------------------------|------|
| Note ESG du fonds (/10) | 6,11 |
| Note ESG de l'univers (/10) | 5,30 |

Univers Europe : environ 1700 émetteurs

Note ESG du fonds et de l'indice par domaine (/10)



Note ESG : la note du domaine ESG varie de 0 à 10

Domaines ESG et pondérations

E : Environnement (23,33%)

S : Social (23,33%)

G : Gouvernance (23,33%)

TE : « Touche Ecofi » (30%)

La « Touche Ecofi » regroupe 4 critères ESG représentatifs des valeurs portées par Ecofi (cf. tableau supra.)

Processus ISR

Pour les entreprises : le processus ISR d'Ecofi Investissements repose sur les 3 principes suivants :

1. Exclusion des paradis fiscaux et exclusions sectorielles : Ecofi Investissements exclut de ses investissements les émetteurs dont le siège social est enregistré dans un paradis fiscal et les entreprises impliquées dans la production d'armes controversées, les jeux d'argent, la production de tabac, l'extraction de charbon et la production d'énergie liée au charbon.

2. Sélection des émetteurs au regard de leur performance ESG : l'évaluation de la performance ESG repose sur la notation de Vigeo Eiris d'après une approche « best in universe ». L'impact réel des politiques ESG est privilégié en surpondérant les critères de résultats. Les émetteurs sont repartis en déciles selon la note attribuée.

3. Gestion des émetteurs controversés : le processus ISR exclut les sociétés impliquées dans des controverses ESG, incidents dont la gravité est évaluée sur une échelle de 1 (faible) à 5 (fort).

Pour les Etats, Ecofi Investissements exclut de l'ensemble de ses investissements les Etats désignés comme des paradis fiscaux. Le processus repose sur la sélection des émetteurs au regard de leur performance ESG et la gestion des émetteurs controversés (exclusion des Etats ne faisant pas preuve d'un cadre législatif et social suffisant au développement de la démocratie).

Pour en savoir plus, le code de transparence est disponible sur le site : www.ecofi.fr/fr/nos-expertises-gestion-engagee/isr

Liste des 5 principales entreprises en portefeuille

| Emetteurs | Secteurs | Note ESG globale | Decile | E | S | G | TE | Niveau max. de controversé | Poids OPC |
|--------------------|------------------------------|------------------|--------|-----|-----|-----|-----|----------------------------|-----------|
| EDF | Services aux collectivités | 8.6 | 1 | 7,6 | 8,3 | 8,4 | 9,9 | 3 | 4,05% |
| ORPEA | Soins de santé | 4.8 | 4 | 3,6 | 5,1 | 5,4 | 4,9 | 3 | 3,37% |
| PIERRE ET VACANCES | Consommation discrétionnaire | 6.8 | 1 | 6,2 | 6,4 | 6,4 | 7,8 | 0 | 3,02% |
| BEKAERT | Matériaux | 6.1 | 2 | 3,7 | 6,4 | 5,5 | 8,2 | 0 | 2,68% |
| KORIAN | Soins de santé | 5.1 | 4 | 2,4 | 4,5 | 5,5 | 7,5 | 3 | 2,46% |

Actualité ISR

Ecofi obtient une nouvelle fois la meilleure note des PRI

Pour la 6ème fois, Ecofi a obtenu la note, A+ qui constitue le plus haut niveau de reconnaissance, pour l'intégration de notre action globale (stratégie et gouvernance) à l'évaluation des Principes pour l'investissement responsable de l'ONU, dont Ecofi est membre depuis 2009. Cette notation montre que nous pouvons concilier performance et investissement socialement responsable, avec un engagement de plus en plus fort pour cette finance.

Les PRI ont été lancés par les Nations Unies en 2006. Il s'agit d'un engagement volontaire qui s'adresse au secteur financier et incite les investisseurs à intégrer les facteurs Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) dans la gestion de leurs portefeuilles. L'évaluation complète d'Ecofi est disponible sur notre site.

Repère

L'Investissement socialement responsable (ISR) est un placement qui vise à concilier performance économique et impact social et environnemental en finançant les entreprises et les entités publiques qui contribuent au développement durable quel que soit leur secteur d'activité. En influençant la gouvernance et le comportement des acteurs, l'ISR favorise une économie responsable.

Définition de l'AFG FIR.

Exemples de critères ESG et critères surpondérés de la Touche Ecofi

CRITERES ENVIRONNEMENTAUX

- Prévention et contrôle des pollutions
- Système de management environnemental

CRITERES SOCIAUX

- Santé et sécurité des collaborateurs
- Respect des droits syndicaux

CRITERES GOUVERNANCE

- Indépendance et diversité du Conseil d'administration
- Prévention de la corruption

TOUCHE ECOFI

- Equilibre des pouvoirs
- Égalité hommes-femmes et non-discrimination
- Relations responsables avec les clients et fournisseurs
- Rejet des paradis fiscaux

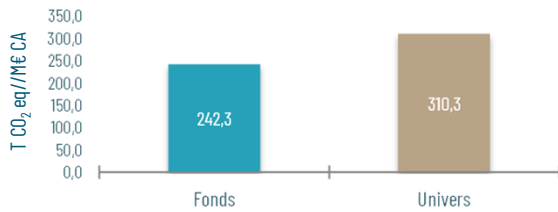
Les indicateurs d'impact ESG évaluent a posteriori les impacts des entreprises détenues en portefeuille sur leur environnement et leurs parties prenantes, à hauteur de l'investissement réalisé, et sont comparés à un ensemble équilibré de valeurs européennes.

Taux moyen de couverture des valeurs détenues en portefeuille (hors titres solidaires, titres d'état et OPC) par les indicateurs d'impact : 72%

Principes et méthodologies de calcul des indicateurs d'impact ESG

► Emissions de Gaz à Effet de Serre

► Intensité carbone



Unité : t CO₂eq / M€ CA

► Empreinte carbone du portefeuille :

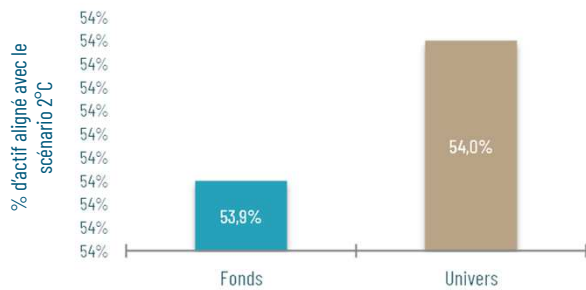
Non pertinent en l'absence d'action cotée

Les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) générées par les entreprises détenues en portefeuille sont exprimées en tonne équivalent CO₂ (t CO₂eq).

- Scope 1 : émissions directes des entreprises issues de leurs activités de production (exemple : combustion de carburant sur les sites de l'entreprise).
- Scope 2 : émissions indirectes des entreprises provenant des fournisseurs directs d'énergie (consommation d'électricité, de chaleur ou de vapeur achetées à des tiers). Pour plus d'information : www.ghgprotocol.org.
- L'intensité carbone est calculée en divisant les émissions annuelles de GES des entreprises par leur chiffre d'affaires, pondérée par le poids de chaque entreprise au sein du portefeuille. Le calcul de l'intensité ne prend pas en compte les green bonds.
- L'empreinte carbone absolue mesure les émissions annuelles de GES des entreprises détenues par le portefeuille rapportées à la part de capital détenue dans ces entreprises. Elle est calculée uniquement pour les actions.

Sources : Thomson Reuters, ISS ESG, Ecofi.

► Alignement avec le scénario 2°C

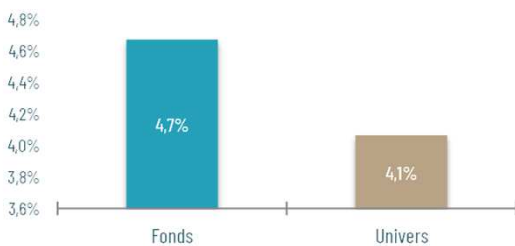


Sources : ISS ESG, Ecofi.

L'indicateur calcule le pourcentage d'actif investi considéré comme aligné avec le scénario climatique 2°C. Le calcul pour évaluer l'alignement des émetteurs avec le scénario 2°C est fondé sur la différence entre :

- les émissions annuelles d'une société d'ici à 2050, estimées sur la base des émissions passées, l'adhésion à la Science Based Target initiative et la qualité de la stratégie climatique
- le budget carbone alloué à la même société pour le scénario 2°C, estimé sur la base du budget sectoriel prévu par l'Agence Internationale de l'Energie et recalculé en fonction de la part de marché de la société dans le secteur.

► Variation d'effectifs



Sources : Thomson Reuters, Ecofi.

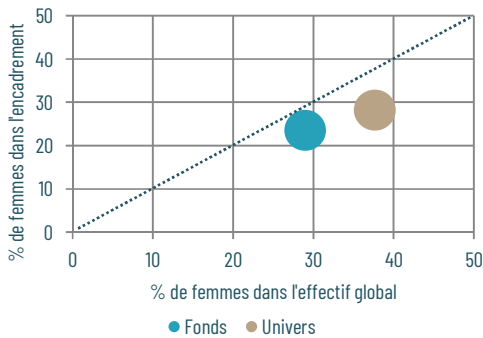
La création d'emplois, génératrice de valeur économique et sociale, est un enjeu majeur.

La variation d'emplois au sein de chaque entreprise est appréciée en faisant la différence entre les effectifs de l'année N et la moyenne des effectifs des quatre années précédentes, le tout rapporté à cette même moyenne.

Les variations supérieures de +/- 20% sont exclues afin de limiter l'impact des changements de périmètre (acquisitions et cessions).

Le résultat à l'échelle du portefeuille est obtenu en pondérant les résultats individuels par le poids de chaque entreprise au sein du portefeuille.

► Représentativité des femmes aux postes d'encadrement



La représentativité des femmes à des postes d'encadrement, au-delà du principe de diversité et d'égalité des chances, permet aux entreprises de profiter pleinement de tous leurs talents.

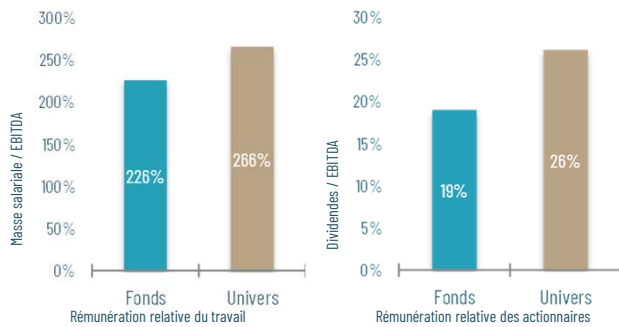
Nous comparons la moyenne de femmes dans l'encadrement en année N avec le pourcentage de femmes dans les effectifs globaux en année N des entreprises en portefeuille, pondérée par le poids de chaque entreprise au sein du portefeuille.

Le respect de l'équilibre hommes/femmes correspond à une part de femmes équivalente dans l'effectif global et dans l'effectif cadre.

----- Respect de l'équilibre hommes / femmes

Sources : Thomson Reuters, Ecofi.

► Partage de la valeur économique



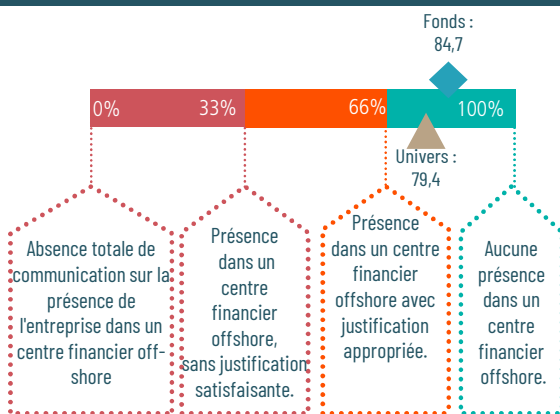
Afin d'observer le partage de la valeur économique avec les actionnaires et avec les salariés, nous observons les dividendes versés aux actionnaires et la masse salariale, rapportés à un indicateur de rentabilité (EBITDA).

La rémunération relative du travail est la moyenne des coûts salariaux en année N des émetteurs rapportée à leur EBITDA. La rémunération relative des actionnaires est la moyenne des dividendes versés en année N par les émetteurs rapportée à leur EBITDA.

Chaque indicateur est pondéré par le poids de chaque entreprise dans le portefeuille.

Sources : Thomson Reuters, Ecofi.

► Responsabilité fiscale



A l'heure où les Etats sont préoccupés par la réduction de leur déficit budgétaire, l'évasion fiscale et le blanchiment de capitaux, l'objectif est de favoriser les entreprises qui ne sont pas présentes (siège social, opérations ou comptes bancaires) dans les paradis fiscaux (ou centres financiers offshore) ou celles qui peuvent justifier de cette présence par des raisons économiques.

Vigeo-Eiris évalue la présence des émetteurs et la justification de présence dans les centres financiers offshore selon une échelle à quatre niveaux et leur attribue une note de 0 à 100.

Chaque résultat est pondéré par le poids de chaque entreprise dans le portefeuille.

Sources : Vigeo-Eiris, Ecofi.

Avertissement : Le présent document ne constitue ni une offre, ni une recommandation personnalisée ou une sollicitation en vue de la souscription ou du rachat de parts du FCP et n'a pas de valeur contractuelle. Ce présent document vise principalement les clients professionnels au sens du Code monétaire et financier. Il n'est pas destiné à être remis à des clients ne possédant pas l'expérience, les connaissances et la compétence nécessaires pour prendre leurs propres décisions d'investissement et évaluer correctement les risques encourus. Les instruments financiers à l'actif de cet OPCVM peuvent connaître les évolutions et aléas des marchés. Les performances passées ne constituent pas un indicateur fiable des performances futures. Elles ne sont notamment pas constantes dans le temps. Les données de performances présentées ne tiennent pas compte des commissions et frais perçus (le cas échéant) lors de l'émission et du rachat des parts ou actions et ne tiennent pas compte des frais fiscaux imposés par le pays de résidence de l'investisseur. La catégorie de risque, donnée par l'indicateur synthétique de rendement/risque, associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. Tout détenteur du présent document est invité à se rapprocher de son conseiller habituel pour mesurer les risques liés à l'OPCVM qui y est décrit. Le souscripteur reconnaît avoir reçu le prospectus et le document d'information clé pour l'investisseur (DICI) visés par l'AMF préalablement à son investissement.